

Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)

SECTION VEGETALE

Compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2023

Service régional de l'alimentation (SRAL)

La liste des participants est annexée au document

Introduction : Déborah INFANTE-LAVERGNE, chef du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) à la DRIAAF.

Le CROPSAV est une instance consultative régionale qui peut être consulté pour avis sur toute question relative à la santé animale ou végétale. Créé par l'ordonnance du 22 juillet 2011, il est issu des états généraux du sanitaire. Composée de deux sections animale et végétale, nous nous réunissons aujourd'hui dans sa section spécialisée végétale.

Suite au CROPSAV section végétale du 25 mars 2022, qui traitait notamment des évolutions de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) et du Bulletin de Santé du Végétal (BSV), la DRIAAF d'Île-de-France, propose aujourd'hui cette séance pour valider le dispositif d'épidémiosurveillance pour la campagne 2023. En effet, depuis 2021, les missions anciennement dévolues au comité régional d'épidémiosurveillance (CRE) ont été transférées au Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV).

1. Bilan du dispositif d'épidémiosurveillance - campagne 2022 (cf diaporama – Anne PAPIN, CAR IDF)

Quatre filières font l'objet d'une surveillance biologique sur le territoire de l'Île-de-France : le maraichage, les grandes cultures, l'horticulture/les pépinières et l'arboriculture. L'objectif de ce dispositif de surveillance est d'avoir un suivi hebdomadaire de l'état sanitaire des cultures afin de produire un bulletin de santé du végétal (BSV) pour informer les professionnels des risques réels au champs/à la serre.

Le bilan de la campagne 2022 est présenté : cultures et nombres de parcelles suivies pour chaque filière. Pour la filière grandes cultures, 135 parcelles ont été suivies. Il s'agit d'une légère baisse par

rapport aux valeurs 2019-2021, liée à l'arrêt des suivis sur haricot et tournesol. Le taux de parcelles correctement suivies reste d'un bon niveau (la mention « correctement suivies » correspond aux relevés effectués à plus de 80 % ce qui permet l'octroi d'une indemnité).

La participation insuffisante des coopératives au réseau est regrettable (23 parcelles au total dont 16 pour une seule structure).

Pour les filières horticulture et pépinières, les suivis sont majoritairement réalisés par les producteurs.

Au niveau arboriculture et maraichage, le réseau est stabilisé.

2. Présentation du réseau 2023 et des évolutions du BSV 2.0 (cf diaporama – Mohammed ROUINA et Bertrand HUGUET, SRAL - DRIAAF)

• Orientations pour 2023 et pistes d'économies

Une réorientation du bulletin de santé du végétal a été engagée sous l'appellation BSV 2.0 afin qu'il soit plus orienté vers l'agro-écologie et la protection intégrée des cultures.

Les objectifs sont :

- De recentrer les suivis sur les couples cultures – organismes nuisibles à enjeu Ecophyto, via une priorisation régionale, présentée en CROPSAV en mai 2021,
- De renforcer les informations sur la protection intégrée, les méthodes alternatives, les auxiliaires,
- D'intégrer des informations sur la biodiversité, les organismes à enjeu One health, et les organismes de quarantaine.

Pour rappel, le dispositif d'épidémiologie en Ile-de-France fait l'objet d'un financement par des crédits Ecophyto, via l'Office français de la biodiversité, et d'une part d'autofinancement des structures animatrices (Chambre d'agriculture de région, FREDON).

Les postes de dépenses pris en charge pour 75 % sont :

- l'animation des filières (organisation des réseaux, rédaction des bulletins de santé du végétal),
- les observations,
- les besoins en matériel (fournitures pour piégeages).

La réorientation du dispositif s'est accompagnée d'une modification de la clé de répartition budgétaire des financements au niveau national. Pour notre région, cela se traduit par une nouvelle baisse de subvention d'environ 16 000 euros. Depuis 2019, la subvention attribuée a fortement diminué (plus d'un tiers) :

- 2018 : 365 251 euros,
- 2019 : 281 561 euros,
- 2020 : 285 122 euros,
- 2021 : 267 821 euros,
- 2022 : 250 921 euros,
- 2023 : 234 595 euros.

Ces baisses successives ont entraîné des modifications du dispositif régional :

- arrêt du suivi de la filière JEVI,
- arrêt du suivi des adventices en grandes cultures,
- diminution de l'indemnisation de l'observation en grandes cultures, et en horticulture-pépinière,

- arrêt des suivis sur féverole, lin, tournesol, haricot,
- suivi uniquement de la pyrale et de la sésamie pour le maïs.

La nouvelle orientation nationale, appelée BSV 2.0, prenant en compte la priorisation des couples organismes nuisibles / culture à enjeux Ecophyto (adoptée en CROPSAV en 2022) et modifiant les clés de répartition entre régions, amène une nouvelle baisse en 2023. De nouvelles pistes d'économies ont déjà été proposées par les structures animatrices du réseau : la chambre d'agriculture de région Ile-de-France et la FREDON Ile-de-France :

- diminution du piégeage pour les filières spécialisées (en lien avec la priorité des organismes nuisibles),
- suivi uniquement des tordeuses sur les pois,
- observations cresson uniquement à l'automne, période pendant laquelle se concentre le plus de ravageurs de la culture.

Une dernière piste est aujourd'hui soumise à l'avis du CROPSAV, concernant les mesures suivantes :

- soit l'arrêt de la surveillance campagnols,
- soit la réduction de la surveillance en maraichage (suppression de deux BSV : 10 au lieu de 12).

- **Contenu du BSV 2.0**

Le contenu du BSV 2.0 est présenté (se rapporter au support de présentation). Il intègre les enjeux One Health, la prise en compte de la biodiversité, des auxiliaires des cultures et pollinisateurs, des informations sur les usages sources de résistances, les solutions alternatives et les organismes réglementés et émergents.

Ces éléments seront diffusés via des fiches jointes au BSV ou via des liens internet.

3. Validation de l'organisation du réseau pour 2023 (cf diaporama – Déborah INFANTE-LAVERGNE, SRAL - DRIAAF)

- **Echanges avec la salle / Discussions**

Dans ce contexte et afin d'arrêter la répartition du budget 2023 pour absorber la baisse, les pistes d'économie identifiées par les structures coordonnatrices et animatrices du réseau sont soumises à l'avis du CROPSAV, en particulier les mesures suivantes :

- Option 1 : la réduction de la surveillance en maraichage,
- Option 2 : l'arrêt de la surveillance campagnols.



Option 1 : Réduction de la surveillance en maraichage

Objectif : Assurer une veille sanitaire sur les cultures maraichères de la région IDF (observations et piégeages) pour aider les professionnels à ajuster et limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Cultures concernées : chou, carotte, salade, fraise, poireau.

Contexte : pression biotique, enjeu Ecophyto, résidus sur végétaux, organismes émergents.

Suppression de 2 tournées et 2 BSV.

Rappel des pistes d'économies

Option 2 : Arrêt de la surveillance campagnols



Objectif : Assurer une surveillance des campagnols suite à la publication de l'Arrêté du 14 mai 2014 relatif à la lutte contre les campagnols et aux conditions d'emploi de la bromadiolone et au Plan d'action régional.

Cultures concernées : grandes cultures – céréales, colza et betteraves.

Contexte : Retrait de la bromadiolone en décembre 2020.

Suppression des suivis - plus d'obligation.

Un échange avec les membres du CROPSAV est proposé afin de discuter des pistes d'économies proposées et soumises au vote.

M. Thierry GUERIN (FREDON Ile de France) intervient en faveur de l'option 1 à savoir la réduction du suivi maraîchage afin de conserver la surveillance du campagnol, notamment depuis la récente détection du campagnol terrestre en Ile de France. Bien que la surveillance du campagnol ne soit plus obligatoire, en lien avec la disparition de la bromadiolone, le suivi de ce rongeur reste important pour la région.

Il n'y a pas eu d'autres sources de discussion.

- **Vote**

L'Arrêté n°2020-12-03-001 désignant les membres du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) d'Ile-de-France prévoit dans son article 2 :

« Article 2 : Le CROPSAV-IF, présidé par le préfet de la région d'Île-de-France ou son représentant, est constitué de deux sections spécialisées dans les domaines respectivement de la santé animale et de la santé végétale et d'une formation plénière dont les membres sont désignés ci-après.

Seuls les membres à voix délibérative participent au vote qui détermine l'avis donné par le CROPSAV-IF au préfet de région. [...] ».

Les membres à voix délibérative sont ceux prévus par l'arrêté auxquels s'ajoutent les instituts techniques régionaux (ITB, Arvalis et Terre Innovia), conformément aux évolutions sur la gouvernance du CROPSAV (arrêté en cours de révision).

Le vote a eu lieu par sondage via l'interface de visioconférence. Les 5 structures présentes et à voix délibératives sont : FREDON Ile de France, en tant qu'OVS, représenté par M. Thierry GUERIN son président, la Chambre d'agriculture régionale d'Ile-de-France représenté par M. Christophe DION, France Nature Environnement Ile-de-France représenté par M. Michel RIOTTOT, l'Institut Technique de la Betterave représenté par M. Hugues BERGAMINI et les Jardinerie & Animaleries de France représentées par M. Thomas LE RUDULIER.

La question posée était :

Afin d'arrêter la répartition du budget 2023 pour absorber la baisse des financements, les pistes d'économie identifiées par les structures coordonnatrices et animatrices du réseau épidémiosurveillance sont soumises à l'avis du CROPSAV, en particulier les mesures suivantes :

Option 1 : la réduction de la surveillance en maraîchage (suppression du premier et du dernier BSV)

Option 2 : l'arrêt de la surveillance campagnols

Merci de choisir l'une ou l'autre des options proposées.

Les résultats sont les suivants :

Structure	Option 1	Option 2
FREDON Ile de France	X	
Chambre d'agriculture régionale d'Ile-de-France	X	
Institut Technique de la Betterave	X	
France Nature Environnement Ile-de-France		X
Jardineries & Animaleries de France		X

Il est donc validé pour le dispositif d'épidémiosurveillance pour la campagne 2023 une réduction de la surveillance en maraîchage, se traduisant par la suppression de deux bulletins de santé du végétal dans l'année.

Clôture

Un prochain CROPSAV plénier réunissant les sessions animale et végétale aura lieu en fin d'année 2023. Le format souhaité pour ce CROPSAV plénier serait une rencontre en présentiel.

La séance est levée à 11h30.

Annexe : Liste des participants au CROPSAV – Section végétale du 1er mars 2023

Structure contactée	Sigle	Prénom	Nom	Présents	Excusés
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	DRIAAF	Déborah	INFANTE-LAVERGNE	x	
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	DRIAAF	Mohammed	ROUINA	x	
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	DRIAAF	Eva	AUSTRUY	x	
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	DRIAAF	Bertrand	HUGUET	x	
Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile-de-France	CAR IDF	Christophe	DION	x	
Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile-de-France	CAR IDF	Anne	PAPIN	x	
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	FREDON	Isabelle	HUGUET	x	
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	FREDON	Florian	PHILIPPE	x	
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	FREDON	Thierry	GUERIN	x	
Conseil Régional d'Ile-de-France	CR IDF	Elise	LAMERRE	x	
Institut Technique de la Betterave	ITB	Hugues	BERGAMINI	x	
Préfecture des Hauts-de-Seine	PREF 92	Ghislaine	CAMAZON	x	
Préfecture des Hauts-de-Seine	PREF 92	Mme	RANSON	x	
France Nature Environnement Ile-de-France	FNE IDF	Michel	RIOTTOT	x	
Les Jardineries et Animaleries de France	JAF	Christian	DE LUZY	x	
Les Jardineries et Animaleries de France	JAF	Thomas	LE RUDULIER	x	
Agence Régionale de la Santé	ARS	Raphaël	POVERT		x
Arvalis Institut du végétal	ARVALIS	Delphine	BOUTTET		x
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	93	Jacques	WITKOWSKI		x
Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France	AEV	Juliette	FAIVRE		x
Préfecture des Hauts-de-Seine	PREF 92	Laurent	HOTTIAUX		x
Centre Régional de la Propriété Forestière	CRPF	Etienne	DE MAGNITOT		x
Office Français de la Biodiversité	OFB	Magali	CHARMET		x
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	PREF 93	Jacques	WITKOWSKI		x
Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France	ARS	Raphaël	POVERT		x
Département de la Santé des Forêts	DSF	Juliette	FATUS		x
Agence des Espaces verts d'Ile-de-France	AEV IDF	Juliette	FAIVRE		x